

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PROJET DE RÈGLEMENT RCA11 09009-5

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement RCA11 09009-5 intitulé :

Règlement modifiant le Règlement de démolition d'immeubles de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (RCA11 09009) (dossier 1268373014)

AVIS est par les présentes donné que :

Le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, à la suite de l'adoption à sa séance ordinaire du 8 juin 2026 d'un projet de règlement portant le numéro RCA11 09009-5, tiendra une assemblée publique de consultation le 23 juin 2026, à compter de 18 h, à la salle 1504, sise au 555, rue Chabanel Ouest, Montréal, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

Le règlement projeté vise à apporter les ajustements nécessaires au règlement sur la démolition d'immeubles de l'arrondissement afin d'assurer sa concordance avec les dispositions du document complémentaire du Plan d'urbanisme et de mobilité de la Ville de Montréal. Il a notamment pour objectif de renforcer la préservation du cadre bâti et d'introduire de nouvelles dispositions liées à la transition écologique.

Au cours de cette assemblée publique, la mairesse d'arrondissement ou un autre membre du conseil d'arrondissement désigné par elle expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de règlement peut être consulté au bureau du secrétaire d'arrondissement, situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h, et sur le site Internet de l'arrondissement montreal.ca/ahuntsic-cartierville.

FAIT à Montréal, le 12 juin 2026.

Le secrétaire d'arrondissement,
Chantal Châteauvert